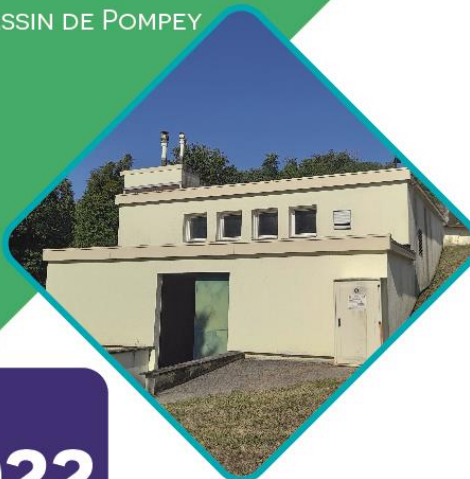




# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY



**2022**

# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DES SERVICES</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>EXERCICE BUDGETAIRE 2022</b>	<b>20</b>
<b>5</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b>	<b>20</b>
<b>6</b>	<b>TABLEAUX RECAPITULATIF DES INDICATEURS</b>	<b>21</b>
	<b>ANNEXE 1. BILAN PAR COMMUNE DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2022</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE 2. FACTURES TYPE D'EAU POUR CHAQUE COMMUNE</b>	<b>25</b>
	<b>ANNEXE 3. FICHES DE SYNTHESE COMMUNALE</b>	<b>32</b>
	<b>ANNEXE 4. INFORMATION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE</b>	<b>48</b>
	<b>ANNEXE 5. SYNTHESE AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>48</b>

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 Présentation du territoire

Les services d'eau et d'assainissement des 13 communes membres sont gérés par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Communauté de Communes exerce l'ensemble des compétences liées à ces deux services à savoir :

<b>Eau potable</b>	<b>Assainissement</b>
Production	Collecte
Protection de l'ouvrage de prélèvement	Transport
Traitement	Traitement
Transport	Elimination des boues
Stockage	Contrôles des raccordements
Distribution	

Le territoire desservi est composé des communes suivantes :

<b>Bouxières-Aux-Dames</b>	<b>Liverdun</b>
<b>Champigneulles</b>	<b>Malleloy</b>
<b>Custines</b>	<b>Marbache</b>
<b>Faulx</b>	<b>Millery</b>
<b>Frouard</b>	<b>Montenoy</b>
<b>Lay-Saint-Christophe</b>	<b>Pompey</b>
<b>Saizerais</b>	

La Communauté de Commune ne dispose pas d'une Commission Consultative des Services Publics locaux CCSPL.

Pour le service d'eau potable, le Bassin de Pompey ne dispose ni d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT, ni d'un schéma directeur.

Pour l'assainissement, le Bassin de Pompey dispose d'un zonage assainissement approuvé par délibération sur les communes suivantes :

- Bouxières-Aux-Dames (23/11/2005)
- Champigneulles (29/01/2014)
- Marbache (18/02/2006)
- Saizerais (26/05/2005)

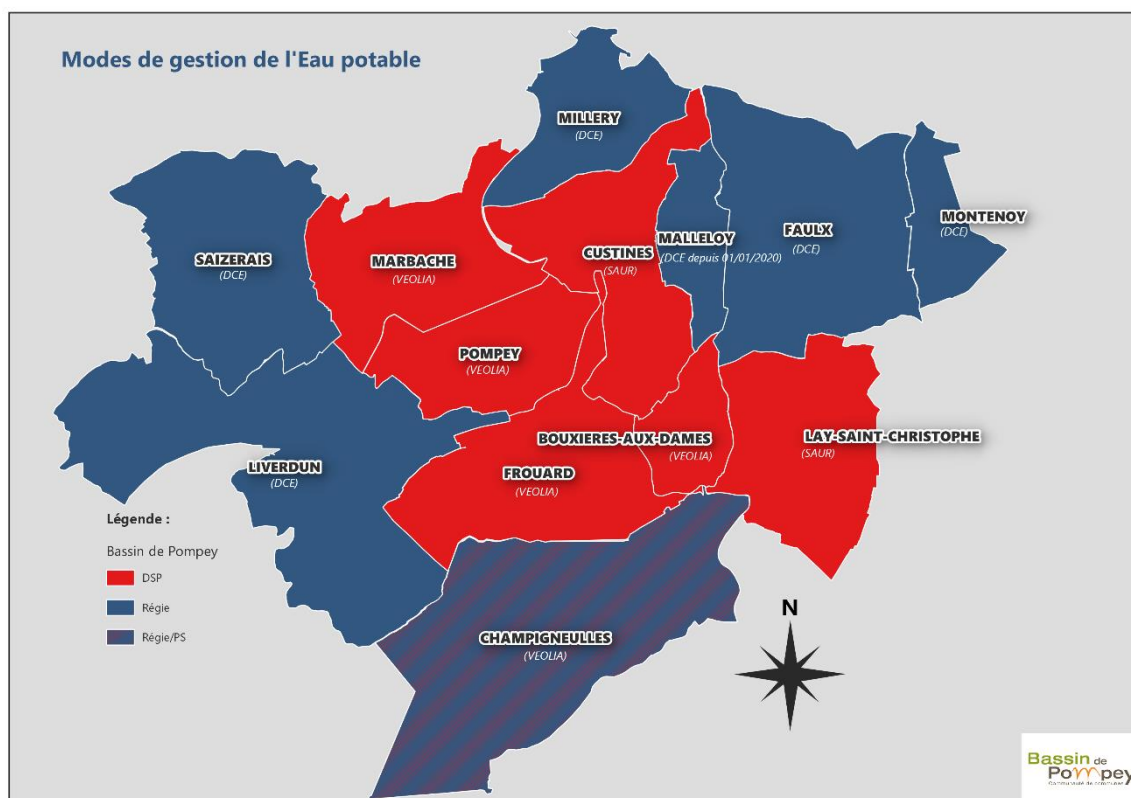
Les règlements de service en vigueur sont les suivants :

- Eau potable approuvé le 31/03/2022
- Assainissement approuvé le 27/02/2020
- Assainissement non collectif : 27/02/2020

## 1.2 Modes de gestion des services

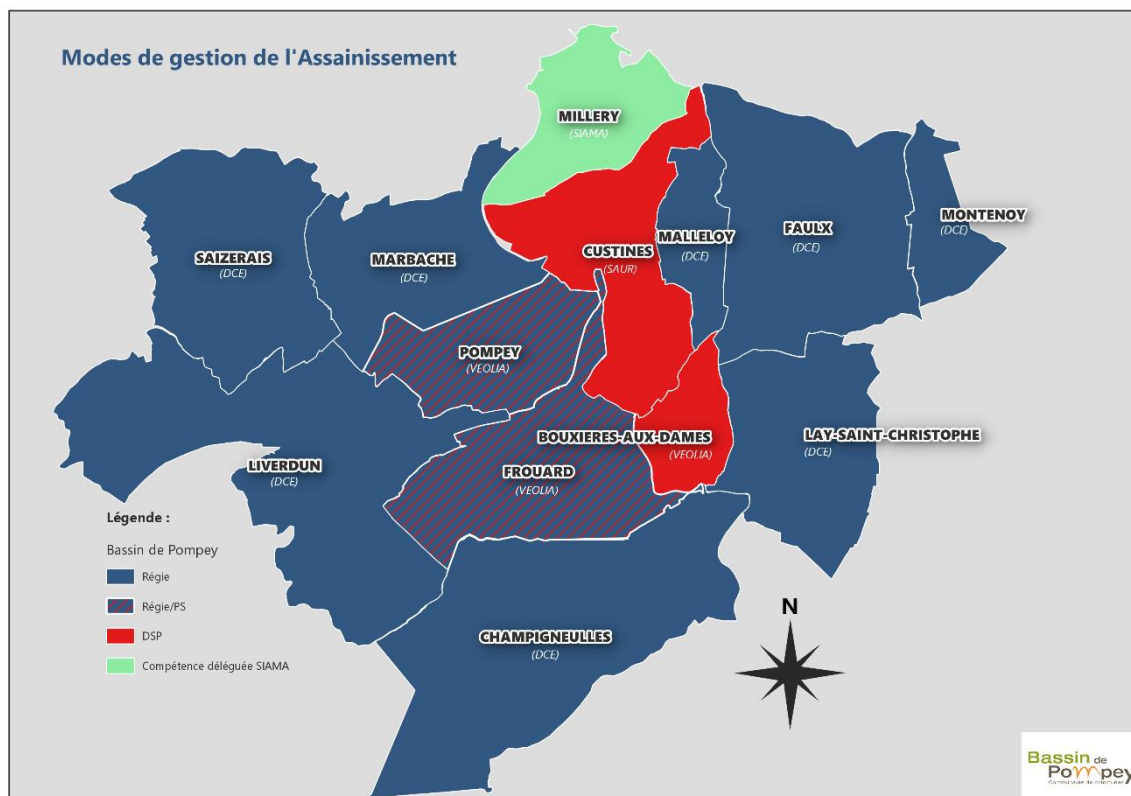
Les différents modes de gestion de la compétence **eau potable** sont les suivants :

Communes / Secteurs	Mode de gestion	Fin de contrat
Bouxières-Aux-Dames	Délégation de Service Public	31/12/2026
Champigneulles	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services	31/12/2024
Custines	Délégation de Service Public	31/12/2024
Faulx	Régie à autonomie financière	
Frouard	Délégation de Service Public	31/12/2027
Lay-Saint-Christophe	Délégation de Service Public	31/12/2023
Liverdun	Régie à autonomie financière	
Malleloy	Régie à autonomie financière	
Marbache	Délégation de Service Public	31/12/2026
Millery	Régie à autonomie financière	
Montenoy	Régie à autonomie financière	
Pompey	Délégation de Service Public	30/06/2026
Saizerais	Régie à autonomie financière	
Parc d'activités	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services	31/12/2024
Feeder Obron-Moselle	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services	31/12/2024



Les différents modes de gestion de la compétence **assainissement** sont les suivants :

Communes / Secteurs	Mode de gestion	Fin de contrat
Bouxières-Aux-Dames	Délégation de Service Public	31/12/2026
Champigneulles	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2024
Custines	Délégation de Service Public	31/12/2024
Faulx	Régie à autonomie financière	
Frouard	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services	31/10/2024
Lay-Saint-Christophe	Régie à autonomie financière	
Liverdun	Régie à autonomie financière	
Malleloy	Régie à autonomie financière	
Marbache	Régie à autonomie financière	
Millery	Compétence déléguée au SIAMA	
Montenoy	Régie à autonomie financière	
Pompey	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2024
Saizerais	Régie à autonomie financière	
Parc d'activités	Régie à autonomie financière	
Collecteur intercommunal vers STEP Maxéville	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2024
STEP Belleville/Marbache	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services	31/12/2024



## 1.3 Service eau potable

### 1.3.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert :

- 40 157 habitants au 31/12/2022
- 15 746 abonnés au 31/12/2022

Sur l'ensemble des abonnés, un seul est de type industriel : La Brasserie de Champigneulles.

La densité linéaire d'abonnés est de 51 abonnés/km au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants desservis par abonné est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2022.

La consommation moyenne annuelle par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 171.0 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. Hors usagers industriels, elle s'établit à 70 m<sup>3</sup>/abonné.

Le tableau suivant fournit ces données pour chaque commune / secteur.

Communes / Secteurs	Population desservie	Nombre d'abonnés	Densité linéaire d'abonnés	Nombre d'habitants par abonné	Consommation moyenne par abonné
Bouxières-Aux-Dames	4 159	1 684	63	2,5	99
Champigneulles	6 671	2 392	53	2,8	424
Champigneulles (Hors Brasserie)					134
Custines	3 082	1 328	59	2,3	96
Faulx	1 367	500	63	2,7	115
Frouard	6 584	2 287	54	2,9	131
Lay-Saint-Christophe	2 400	1 016	47	2,4	110
Liverdun	5 863	2 494	62	2,4	95
Malleloy	980	438	77	2,2	92
Marbache	1 682	743	37	2,3	88
Millery	617	311	53	2,0	126
Montenoy	409	167	53	2,4	103
Pompey	4 870	1 676	65	2,9	137
Saizerais	1 473	627	51	2,3	113
Parc d'activités	-	83	11	-	2654
CCBP 2022	40 157	15 746	51	2,6	171
CCBP 2022 hors Brasserie et Parc	40 157	15 662	39	2,6	70

## 1.3.2 Eaux brutes

### 1.3.2.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 3 586 423 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 répartis comme suit entre les différentes ressources :

Volumes prélevés sur les ressources	Nature	Valeur en 2022 (m3)
BOUXIERES AUX DAMES - Source de l'Etang	Souterraine	213 077
CHAMPIGNEULLES - Captages Bellefontaine	Souterraine	1 214 974
CUSTINES - Sources de Franchelimont	Souterraine	34 397
CUSTINES - Sources de Rechanois	Souterraine	125 590
FAULX - Source Couleuvre et Fontaine Bénite	Souterraine	13 744
FAULX - Source Sanglier Merquemard	Souterraine	57 411
FROUARD - Source de Bellefontaine	Souterraine	359 425
FROUARD - Puits du Hardillon / Puits de la Duchesse	Souterraine	90 397
LIVERDUN - Puits Ranney	Souterraine	611 765
LOISY - Puits n°4	Souterraine	111 988
LOISY - Puits n°5	Souterraine	78 953
MALLELOY - Source Crochatte et Goulotte	Souterraine	46 431
MARBACHE - Source de la Mine de Chevreuse	Souterraine	48 087
MARBACHE - Source de Fontaine à vie	Souterraine	41 080
MILLERY - Source de la Pierre blanche	Souterraine	20 875
MONTENOY - Source Longue Raie	Souterraine	6 561
MONTENOY - Source Saricole	Souterraine	12 269
POMPEY - Puits Ranney	Souterraine	499 399
<b>TOTAL</b>		<b>3 586 423</b>

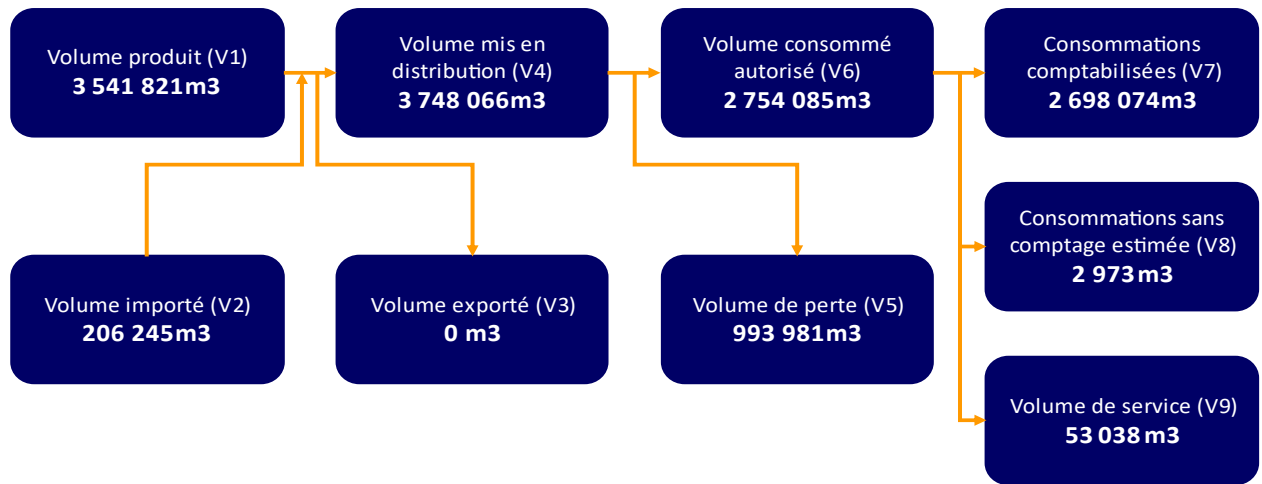
### 1.3.2.2 Achats d'eaux brutes

Seuls les volumes fournis par le SME de Seille et Moselle en complément de ceux produits par les puits 4 et 5 de Loisy sont considérés comme des achats d'eau brute.

Le service public d'eau potable n'a pas acheté d'eau brute durant l'exercice 2022.

### 1.3.3 Eaux traitées

#### 1.3.3.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



Le bilan des volumes mis en œuvre dans le petit cycle de l'eau pour chaque commune est joint en **ANNEXE 1**.

#### 1.3.3.2 Production

Le service public d'eau potable a produit 3 541 821 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022.

Les volumes produits sur chacune des communes/secteurs sont précisés en **ANNEXE 1** ainsi que dans les fiches de synthèse communales jointes en **ANNEXE 3**.

*Nota : La différence avec les volumes prélevés de 44 602 m<sup>3</sup> correspond aux volumes perdus dans le cadre de la production de l'eau potable et des volumes exportés vers le SME de Seille et Moselle (22 614 m<sup>3</sup> en 2022).*

#### 1.3.3.3 Achats d'eaux traitées

Le service public d'eau potable a acheté à des services des eaux extérieurs au Bassin de Pompey 206 245 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 répartie comme suit entre les différents fournisseurs :

Fournisseur	Unité	Volume d'eaux traitées acheté en 2022 (m <sup>3</sup> )	Indice de protection de la ressource en %
MGN Bellefontaine	m <sup>3</sup> /an	0	60
MGN Les Baraques	m <sup>3</sup> /an	2 284	60
CC Seille et Grand Couronné	m <sup>3</sup> /an	203 961	60
<b>TOTAL volume d'eaux traitées achetées (V2)</b>		<b>206 245</b>	



### 1.3.3.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteur	Unité	Volume vendus en 2022 (m3)	Volume vendus en 2021 (m3)	Evolution 2021-2022
Abonnés domestiques	m3/an	2 003 996	1 895 930	5,70%
Abonnés non domestiques	m3/an	694 078	702 225	-0,99%
Autres consommations comptabilisées	m3/an	0	0	
<b>TOTAL consommations comptabilisées (V7)</b>	<b>m3/an</b>	<b>2 698 074</b>	<b>2 598 155</b>	<b>3,80%</b>
Autres services	m3/an	0	0	
<b>Total export vers d'autres services (V3)</b>	<b>m3/an</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Seule la Brasserie de Champigneulle est considérée comme un abonné non-domestique du fait d'une convention spécifique de fourniture d'eau.

### 1.3.3.5 Autres volumes

En 2022, le service d'eau potable estime :

- Les volumes consommés sans comptage à 2 973 m<sup>3</sup>
- Les volumes de services à 53 038 m<sup>3</sup>

### 1.3.3.6 Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé en 2022 sur le Bassin de Pompey est de 2 754 085 m<sup>3</sup>.

*Nota : ce volume est égal à la somme des consommations comptabilisées (V7), des volumes consommés sans comptage et des volumes de service.*

## 1.3.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Les linéaires de réseaux de desserte du Bassin de Pompey est de 320.041 km.

Les linéaires de réseaux sur chacune des communes/secteurs sont précisés dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

## 1.4 Service assainissement

### 1.4.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement dessert :

- 39 383 habitants au 31/12/2022
- 15 033 abonnés au 31/12/2022.

L'ensemble des abonnés au service assainissement collectif sont de type domestique.

La densité linéaire d'abonnés est de 59 abonnés/km au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants desservis par abonné est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2022.

Le tableau suivant fournit ces données pour chaque commune / secteur.

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE		
1.3 Estimation de la population desservie		
Nombre d'habitants desservis - D201.0	Unité	Valeur 2022
<b>BOUXIERES AUX DAMES</b>	Nb d'abonnés	1 678
<b>CHAMPIGNEULLES</b>	Nb d'abonnés	2 301
<b>CUSTINES</b>	Nb d'abonnés	1 289
<b>FAULX</b>	Nb d'abonnés	492
<b>FROUARD</b>	Nb d'abonnés	2 238
<b>LAY SAINT CHRISTOPHE</b>	Nb d'abonnés	986
<b>LIVERDUN</b>	Nb d'abonnés	2 406
<b>MALLELOY</b>	Nb d'abonnés	437
<b>MARBACHE</b>	Nb d'abonnés	715
<b>MONTENOY</b>	Nb d'abonnés	136
<b>POMPEY</b>	Nb d'abonnés	1 667
<b>SAIZERAIS</b>	Nb d'abonnés	611
Parc d'activités	Nb d'abonnés	77
<b>Nombre d'habitants desservis - D201.0</b>	<b>Nb d'abonnés</b>	<b>15 033</b>

#### 1.4.2 Volumes facturés

Les volumes facturés en 2022 auprès des abonnés du service d'assainissement est de 1 868 234 m3 répartis comme suit entre les différentes communes et secteurs :

Volumes facturés	Unité	Valeur en 2022
<b>Volumes domestiques BOUXIERES AUX DAMES</b>	en m3/an	162 708
<b>Volumes domestiques CHAMPIGNEULLES</b>	en m3/an	302 255
<b>Volumes domestiques CUSTINES</b>	en m3/an	125 027
<b>Volumes domestiques FAULX</b>	en m3/an	45 880
<b>Volumes domestiques FROUARD</b>	en m3/an	301 162
<b>Volumes domestiques LAY SAINT CHRISTOPHE</b>	en m3/an	108 034
<b>Volumes domestiques LIVERDUN</b>	en m3/an	228 758
<b>Volumes domestiques MALLELOY</b>	en m3/an	41 426
<b>Volumes domestiques MARBACHE</b>	en m3/an	62 160
<b>Volumes domestiques MONTENOY</b>	en m3/an	14 699
<b>Volumes domestiques POMPEY</b>	en m3/an	230 976
<b>Volumes domestiques SAIZERAIS</b>	en m3/an	57 823
<b>Volumes domestiques PARC D'ACTIVITES</b>	en m3/an	187 326
<b>TOTAL facturés aux abonnés</b>	<b>en m3/an</b>	<b>1 868 234</b>

#### 1.4.3 Détail des imports et exports d'effluents

##### 1.4.3.1 Imports

Les imports d'effluents vers les STEP du Bassin de Pompey concernent les communes de :

- Belleville dont les effluents sont traités à la STEP de Belleville-Marbache,
- Rosières-En-Haye dont les effluents sont traités à la STEP de Saizerais.

Les volumes importés en 2022 s'élèvent à 113 820 m3. Le détail par collectivité exportatrice et le comparatif avec 2021 sont fournis ci-après.

Volumes importés depuis	Unité	Valeur en 2021	Valeur en 2022
BELLEVILLE	en m3/an	72 629	93 226
ROSIERES EN HAYE	en m3/an	31 229	20 594
<b>TOTAL des volumes importés</b>	<b>en m3/an</b>	<b>103 858</b>	<b>113 820</b>

#### 1.4.3.2 Exports

Les exports d'effluents en dehors du Bassin de Pompey concernent les communes de :

- Lay-Saint-Christophe pour lesquelles les eaux usées sont exportées vers la STEP de Lay-Saint-Christophe appartenant à la CC Seille et Grand Couronné,
- Champigneulles, Frouard et Pompey pour lesquelles les eaux usées sont exportées vers la STEP de Maxéville appartenant à la Métropole du Grand Nancy.

Les volumes exportés en 2022 s'élèvent à 1 030 633 m3. Le détail par collectivité réceptrice des effluents et le comparatif avec 2021 sont fournis ci-après.

Volumes exportés vers	Unité	Valeur en 2021	Valeur en 2022
CC Seille et Grand Couronné	en m3/an	211 084	189 436
Métropole du Grand Nancy	en m3/an	1 060 783	841 197
<b>TOTAL des volumes exportés</b>	<b>en m3/an</b>	<b>1 271 867</b>	<b>1 030 633</b>
Variation des volumes n/n-1	%	32%	-21%

#### 1.4.4 Autorisation de déversements d'effluents industriels

Les autorisations de déversements ne sont à ce jour pas complètement répertoriées et comptabilisées pour chacune des communes/secteurs. Le parc d'activités est notamment fortement concerné.

Un état des lieux doit être effectué en 2024 en vue d'une présentation du recensement au RPQS de l'exercice 2023.

#### 1.4.5 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et transfert

Le linéaire de réseaux de collecte et de transfert du Bassin de Pompey est de 259.607 km.

Les linéaires de réseaux sur chacune des communes/secteurs sont précisés dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

#### 1.4.6 Ouvrage d'épuration des eaux usées

En 2022, le bassin de Pompey dispose de 8 stations de traitement des eaux usées sur son territoire, dont la liste est présentée ci-après.

Nombre de Stations de Traitements des Eaux Usées (STEU)	Unité	Valeur 2022
BOUXIERES AUX DAMES	Unité	1
CUSTINES	Unité	1
FAULX	Unité	1
LIVERDUN	Unité	2
MARBACHE/BELLEVILLE	Unité	1
SAIZERAIS	Unité	1
PARC D'ACTIVITES	Unité	1
<b>Nombre total de STEU</b>	<b>Unité</b>	<b>8</b>

## 1.4.7 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

### 1.4.7.1 *Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration*

Seules les boues produites sur les stations d'épuration de type boues activées et lit bactérien sont quantifiables.

En 2022, 129.24 tonnes de Matières Sèches ont été produites. Le tableau ci-après fourni le détail par station.

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Unité	Valeur 2021	Valeur 2022
BOUXIERES AUX DAMES	en tMS	73,70	20,70
CUSTINES	en tMS	96,05	29,10
LIVERDUN Sessil	en tMS	30,40	32,10
LIVERDUN Sous Vignal	en tMS		0,87
MARBACHE/BELLEVILLE	en tMS	39,952	46,47
SAIZERAIS	en tMS	0	0
PRE A VAROIS	en tMS	1,00	1,00
<b>Total des boues produites - D203.0</b>	<b>en tMS</b>	<b>240,10</b>	<b>129,24</b>

### 1.4.7.2 *Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration*

Seules les boues produites sur les stations d'épuration de type boues activées et lit bactérien sont évacuées régulièrement.

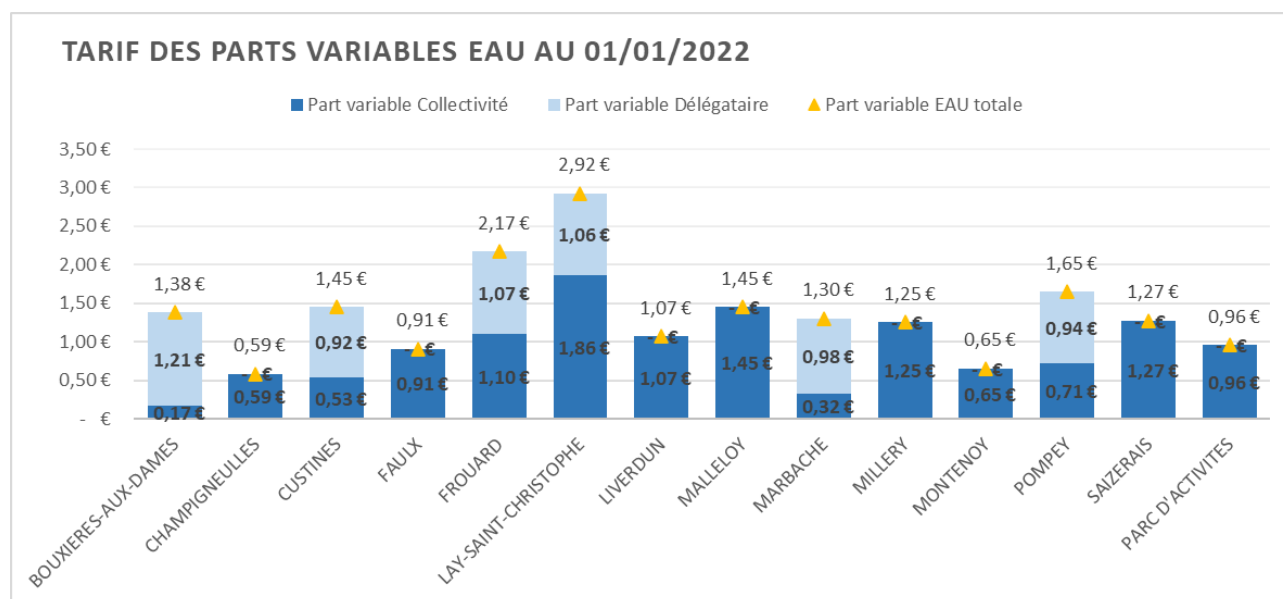
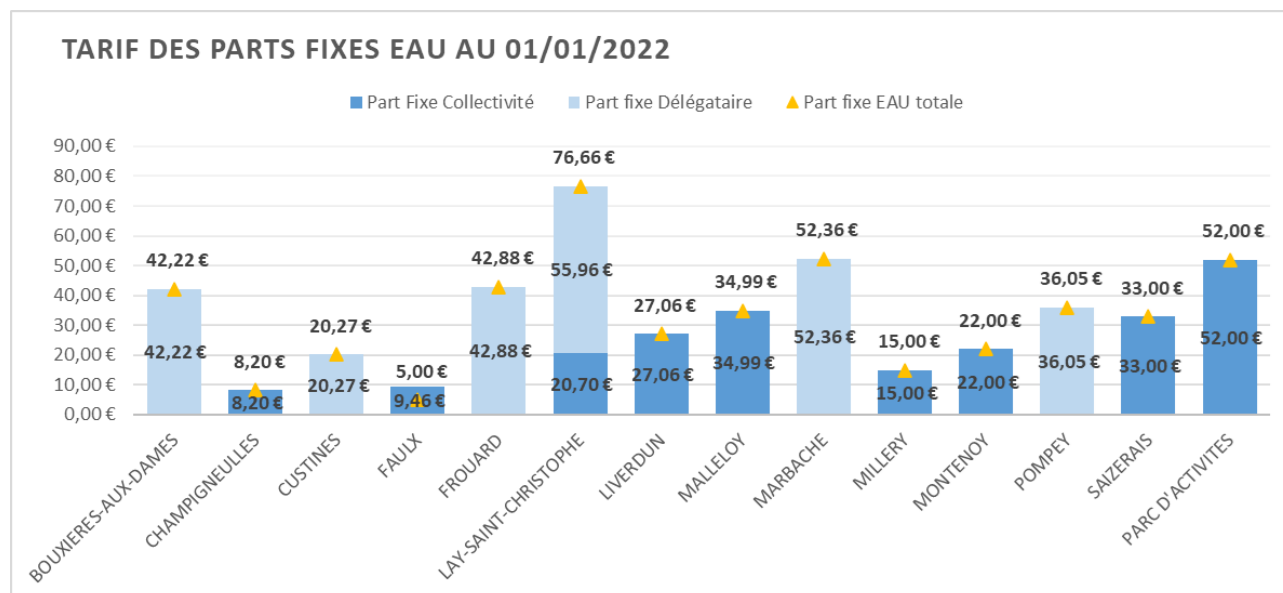
En 2022, 63.94 tonnes de matières sèches ont été évacuées. Les quantités propres à chaque STEU sont précisées dans le tableau ci-après.

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Unité	Valeur 2021	Valeur 2022
BOUXIERES AUX DAMES	en tMS	73,70	0,00
CUSTINES	en tMS	23,81	29,10
LIVERDUN Sessil	en tMS	30,40	32,10
LIVERDUN Sous Vignal	en tMS	0,87	0,74
MARBACHE/BELLEVILLE	en tMS	40,72	0,00
SAIZERAIS	en tMS	0,00	0,00
PRE A VAROIS	en tMS	0,00	2,00
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>en tMS</b>	<b>169,50</b>	<b>63,94</b>

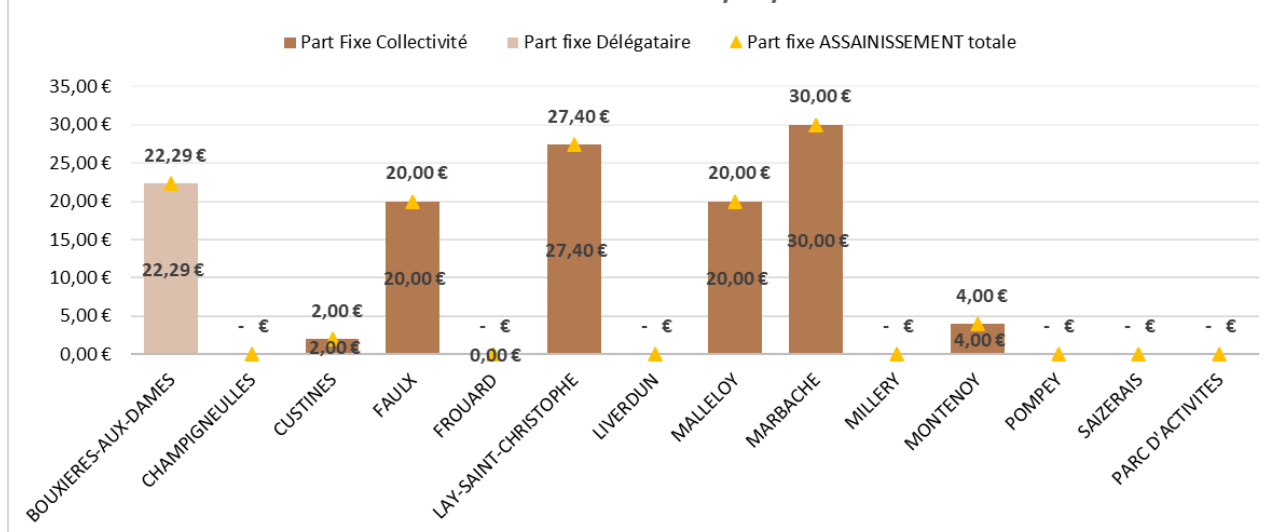
## 2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DES SERVICES

### 2.1 Modalités de tarification de l'eau et de l'assainissement

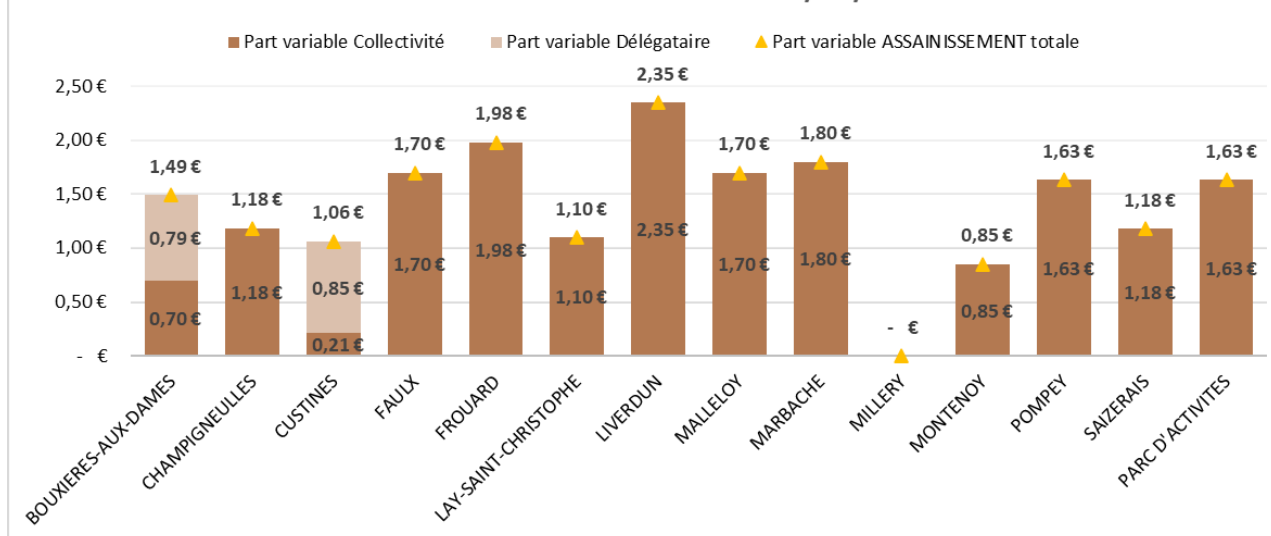
Les tarifs appliqués au 01/01/2022 par la Régie et les délégataires sont récapitulés sur les graphiques ci-dessous.



### TARIF DES PARTS FIXES ASSAINISSEMENT AU 01/01/2022



### TARIF DES PARTS VARIABLES ASSAINISSEMENT AU 01/01/2022

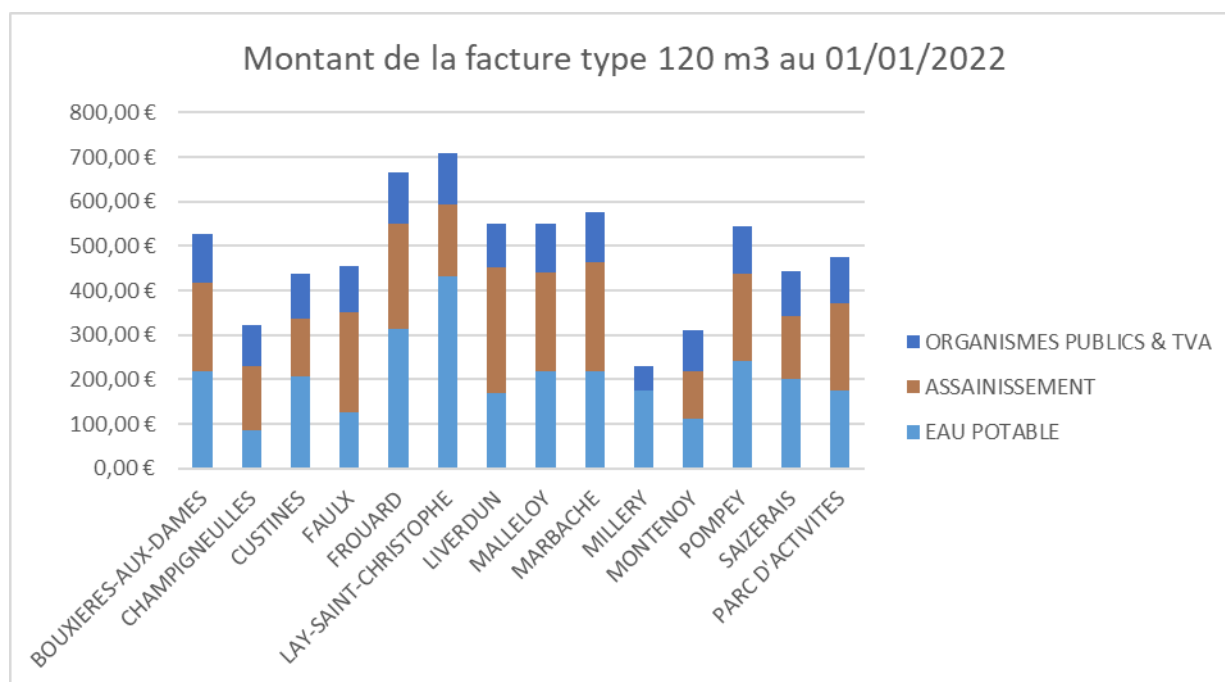


A compter du **1er avril 2022**, les prix de l'eau et de l'assainissement ont évolué. Ce changement tarifaire est engagé afin de parvenir à un prix unique sur l'ensemble du Bassin de Pompey. Il a également été décidé de mettre en place une **tarification durable et solidaire** de l'eau répondant à un principe simple : plus on consomme, plus on paye cher pour inciter les différents usagers à économiser cette ressource au quotidien. Afin d'accompagner les ménages les plus modestes, un chèque eau a été mis en place en lien avec les CCAS des communes ou les communes en fonction des conditions de ressources et de la composition des foyers bénéficiaires.

## 2.2 Factures d'eau type (D102.0)

Les factures type pour 2022 pour chaque commune sont présentées en **ANNEXE 2**.

Le graphique ci-dessous représente les montants de la facture type pour chaque commune au 01/01/2022.



**Nota :** pour MILLERY, le montant indiqué n'inclut pas la part assainissement qui est facturée indépendamment par le SIAMA.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Pour les abonnés de la Régie :
  - Semestrielle pour les abonnés non mensualisés
  - Annuelle pour les abonnés mensualisés
- Pour les communes en Délégations de services publics :
  - Semestrielle pour les abonnés de Bouxieres-Aux-Dames et Marbache,
  - Annuelle pour les abonnés de Custines, Frouard, Lay-Saint-Christophe et Pompey.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Pour les abonnés de la Régie :
  - Semestrielle pour les abonnés non mensualisés
  - Annuelle pour les abonnés mensualisés
- Pour les communes en Délégations de services publics :
  - Annuelle.

## 2.3 Recettes

Les ventes d'eau en 2022 ont généré les recettes suivantes :

- Sur le budget **eau potable 2 236 724.74 € HT** décomposés comme suit :
  - Abonnement : 278 205.07 € HT
  - Redevance au m3 : 1 958 519.67 € HT
- Sur le budget **assainissement 2 526 979.00 € HT** décomposé comme suit :
  - Abonnement : 245 520.87 € HT
  - Redevance au m3 : 2 281 458.13 € HT

## 3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1 Service eau potable

#### 3.1.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les taux de conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique et consolidés sur l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey sont les suivants :

Données	Unité	2022
Taux de conformité bactériologique	%	100,0%
Taux de conformité physico-chimique	%	100,0%

*Nota : Les taux de conformité sont consolidés en pondérant les taux de conformité de chaque commune / entités par la somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros.*

Les taux de conformité sur chacune des communes/secteurs sont précisés dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

#### 3.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, la moyenne pondérée de ces indices, vaut 83.3.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de chacune des communes/secteurs est précisé dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

#### 3.1.3 Indicateurs de performance du réseau

##### 3.1.3.1 *Rendement du réseau de distribution (P104.3)*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement en \%} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{\text{Volume produit (V1)} + \text{Volume importé (V2)}} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Rendement primaire en \%} = \frac{\text{Volume comptabilisé (V7)}}{\text{Volume mis en distribution (V4)}} \times 100$$



Données	Unité	Valeur en 2022
Rendement du réseau - P104.3	%	73,5%
Indice linéaire de consommation	m3/j/km	24,4
Volume vendu sur volume mis en distribution	%	72%
Rendement objectif Grenelle II	%	69,9%

Le rendement de chacune des communes/secteurs est rappelé en **ANNEXE 1**.

Le rendement 2022 est supérieur au rendement objectif Grenelle II alors qu'il était inférieur en 2021.

### 3.1.3.2 *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice se calcule ainsi :

$$\text{ILNC en m3/j/km} = \frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume comptabilisé (V7)}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365}$$

Données	Unité	Valeur en 2022
Indice linéaire des volumes non comptés - P105.4	m3/j/km	9,31

### 3.1.3.3 *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Cet indice se calcule ainsi :

$$\text{ILP en m3/j/km} = \frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume consommé autorisé (V6)}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365}$$

Données	Unité	Valeur en 2022
Indice linéaire de pertes - P106.3	m3/j/km	8,82

### 3.1.3.4 *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Depuis la prise de compétence du 01/01/2020, le taux de renouvellement moyen des réseaux principaux d'eau potable est de 0.15 % par an.

Le détail du calcul est présenté ci-après.

Données	Unité	Valeur en 2022
Linéaire de réseaux renouvelé	km	0,400
Linéaire de réseaux renouvelé depuis la prise de compétence (A terme sur 5 années glissantes)	km	0,956
Taux moyen de renouvellement annuel	%	0,15%

Les linéaires renouvelés en 2022 concernent :

- La rue Victor Hugo à Frouard (400 ml).

### 3.1.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, cet indicateur est évalué en 2022 à 75.4%.

L'Indice d'avancement de protection des ressources en eau de chacune des communes/secteurs est précisé dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

L'ensemble des ressources alimentant les communes du Bassin de Pompey dispose a minima d'un arrêté préfectoral. Leur indice d'avancement de protection des ressources est donc a minima de 60%.

Pour l'ensemble des ressources, une procédure de suivi de l'application des arrêtés préfectoraux doit être mise en œuvre pour définir :

- Les moyens et méthodes de sensibilisation au bon respect des prescriptions de l'Arrêté,
- Les moyens et méthodes de contrôles du respect des prescriptions de l'Arrêté.

## 3.2 Service assainissement

### 3.2.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage assainissement.

Cet indice se calcule ainsi :

$$\text{Taux de desserte} = \frac{\text{Nombre d'abonnés}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est évalué à 99%.

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif de chacune des communes/secteurs est précisé dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

### 3.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, la moyenne pondérée de ces indices, vaut 66.8.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de chacune des communes/secteurs est précisé dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

### 3.2.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2022, l'indice de conformité de la collecte des effluents est de 100%.

La conformité de la collecte des effluents de chacune des communes/secteurs raccordés à une STEU du Bassin de Pompey est précisée dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

*Nota : Les systèmes de collecte raccordés à une station externe au Bassin de Pompey ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de cet indicateur.*

### 3.2.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2022, l'indice de conformité des équipements des STEU est de 89.0%.

La conformité des équipements des STEU de chacune des communes/secteurs est précisée dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

### 3.2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P254.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2022, l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 87.8%.

La conformité de la performance des STEU de chacune des communes/secteurs est précisée dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

### 3.2.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

Données	Unité	Valeur en 2021	Valeur en 2022
Tonnage total de matières sèches évacuées	tMS	168,63	63,94
Valorisation agricole BOUXIERES AUX DAMES	tMS	73,70	0,00
Compostage CUSTINES	tMS	23,81	29,10
Compostage LIVERDUN Sessil	tMS	30,40	32,10
Valorisation agricole MARBACHE/BELLEVILLE	tMS	30,02	0,00
Compostage MARBACHE/BELLEVILLE	tMS	10,71	63,94
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	tMS	168,63	125,14
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation - P206.3	%	100%	100%

Le détail des tonnages évacués en 2022 et le type d'évacuation pour chacune des STEU concernées est précisé dans les fiches de synthèse communale jointes en **ANNEXE 3**.

## 4 EXERCICE BUDGETAIRE 2022

### 4.1 Service eau potable

La balance financière du budget annexe EAU 2022 validée en séance du 22/06/2023 est la suivante :

Budget (€)	Section	Résultat 2021	Solde d'exécution	Résultats 2022	Reste à réaliser 2022	Résultat global de clôture 2022
Eau	Fonctionnement	685 749.25	238 779.49	924 528.74	-	924 528.74
	Investissement	1 975 377.42	339 855.05	2 315 232.47	- 214 268.08	2 100 964.39
	Global (fonct+inv)	2 661 126.67	578 634.54	3 239 761.21	-	3 025 493.13

Les montants financiers des travaux engagés en 2022 s'élèvent pour l'eau potable à 194.512.46 €.

### 4.2 Service assainissement

La balance financière du budget annexe ASSAINISSEMENT 2022 validée en séance du 22/06/2023 est la suivante :

Budget (€)	Section	Résultat 2021	Solde d'exécution	Résultats 2022	Reste à réaliser 2022	Résultat global de clôture 2022
Assainissement	Fonctionnement	2 570 055.21	- 106 725.87	2 463 329.34	-	2 463 329.34
	Investissement	926 497.30	62 730.81	989 228.11	- 355 580.47	633 647.64
	Global (fonct+inv)	3 496 552.51	-43 995.06	3 452 557.45	-	3 096 976.98

Les montants financiers des travaux engagés en 2022 s'élève pour l'assainissement à 295 205.72 €.

## 5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aucun abandon de créance n'a été enregistré pour l'exercice 2022 que ce soit en eau ou en assainissement. L'indicateur P109.0 est donc égal à 0 €/m3.

## 6 TABLEAUX RECAPITULATIF DES INDICATEURS

### 6.1 Service eau potable

Indicateurs	Unité	2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	40 157
D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	Cf. Annexe 2
<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,0%
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,0%
P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	75,7
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	73,5%
P105.3 Indice de linéaire des volumes non comptés	m3/km/jour	9,31
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/jour	8,82
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,15%
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	75,4%
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à fonds de solidarité	€ TTC / m3	0,00 €

## 6.2 Service assainissement

Indicateurs	Unité	Valeur en 2021	Valeur en 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	39 334	39 292
D202.0 Nombres d'autorisations de déversement d'effluent d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	NC	NC
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	240,1	129,2
D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	Cf. Annexe 2	Cf. Annexe 2
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,0%	98,0%
P201.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	67	28
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies	%	100%	100%
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies	%	60,6%	89,0%
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies	%	25,9%	87,8%
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100,00%	100,00%
P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à fonds de solidarité	€/m3	0,00 €	0,00 €

# **ANNEXE 1. BILAN PAR COMMUNE DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2022**

---



Communes /Secteurs	Volumes produits en m3	Volumes exportés en m3	Volumes importés en m3	Volumes mis en distribution en m3	Volumes de perte en m3	Volumes consommés autorisés en m3	Consommations comptabilisées en m3	Consommations sans comptage en m3	Volumes de service en m3	Rendement en % 2022	Rendement en % 2021	Variation rendement entre année N et N-1
Bouxières-Aux-Dames	211 002	0	30 239	241 241	67 167	174 074	167 074	0	7 000	72,2%	73,6%	- 2,0%
Champigneulles	1 214 974	0	26 965	1 241 939	222 722	1 019 217	1 015 217	0	4 000	82,1%	79,9%	+ 2,7%
Custines	159 987	11 591	30 148	178 544	48 319	130 225	127 247	1 278	1 700	74,6%	62,9%	+ 18,5%
Faulx	71 155	0	2 298	73 453	16 188	57 265	57 255	0	10	78,0%	77,2%	+ 0,0%
Frouard	446 550	10 315	16 348	452 583	136 904	315 679	298 679	0	17 000	70,4%	73,3%	- 4,0%
Lay-Saint-Christophe	0	0	203 961	203 961	84 174	119 787	112 057	515	7 215	58,7%	56,5%	+ 4,0%
Liverdun	611 765	105 833	3 501	509 433	270 373	239 061	236 888	970	1 203	56,1%	46,2%	+ 21,4%
Malleloy	46 431	0	7 010	53 441	13 008	40 433	40 213	210	10	75,7%	89,6%	- 15,6%
Marbache	87 646	0	830	88 476	16 390	72 086	65 586	0	6 500	81,5%	73,7%	+ 10,5%
Millery	20 875	0	24 170	45 045	5 865	39 180	39 170	0	10	87,0%	78,5%	+ 10,8%
Montenoy	18 830	0	0	18 830	1 612	17 218	17 208	0	10	91,4%	77,2%	+ 18,5%
Pompey	484 279	197 753	2	286 528	50 264	236 264	230 264	0	6 000	89,6%	85,2%	+ 5,2%
Saizerais	0	0	105 833	105 833	34 401	71 432	70 932	0	500	67,5%	67,2%	+ 0,4%
Parc d'activités	0	0	220 390	220 390	56	220 334	220 284	0	50	100,0%	98,6%	+ 1,4%
Feeder Obrion-Moselle	168 327	145 107	0	23 220	21 390	1 830	0	0	1 830	87,3%	49,5%	+ 76,4%
<b>CCBP</b>	<b>3 541 821</b>	<b>0</b>	<b>206 245</b>	<b>3 742 917</b>	<b>988 833</b>	<b>2 754 085</b>	<b>2 698 074</b>	<b>2 973</b>	<b>53 038</b>	<b>73,5%</b>	<b>68,3%</b>	<b>+ 7,6%</b>

*Nota : Les volumes exportés et importés à l'intérieur de la Communauté de Communes s'annulent pour le bilan sur l'ensemble du territoire.*

## ANNEXE 2. FACTURES TYPE D'EAU POUR CHAQUE COMMUNE

**Nota :** Les évolutions de tarifs observées entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022 correspondent uniquement aux actualisations contractuelles des tarifs des délégataires pour les communes en DSP. Pour rappel, les tarifs communautaires ont évolué après le 01/01/2022 (01/04/2022).

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	BOUXIERES AUX DAMES				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,1719 € /m3	20,63 €	0,1719 € /m3	20,63 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	40,0200 € /an	40,02 €	42,2200 € /an	42,22 €	5,5%
DELEGATAIRE / Consommation	1,1425 € /m3	137,10 €	1,2068 € /m3	144,82 €	5,6%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0827 € /m3	9,92 €	0,0813 € /m3	9,76 €	-1,7%
Total Eau		<b>207,67 €</b>		<b>217,42 €</b>	<b>4,7%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,7000 € /m3	84,00 €	0,7000 € /m3	84,00 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	21,3000 € /an	21,30 €	22,2900 € /an	22,29 €	4,6%
DELEGATAIRE / Redevance assainissement	0,7540 € /m3	90,48 €	0,7890 € /m3	94,68 €	4,6%
Total Assainissement		<b>195,78 €</b>		<b>200,97 €</b>	<b>2,7%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	36,11 €	5,5 ou 10 %	37,16 €	2,9%
Total Organismes publics & TVA		<b>106,07 €</b>		<b>107,12 €</b>	<b>1,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>509,52 €</b>		<b>525,51 €</b>	<b>3,1%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>4,25 €</b>		<b>4,38 €</b>	<b>3,1%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>2,20 €</b>		<b>2,28 €</b>	<b>3,9%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,05 €</b>		<b>2,10 €</b>	<b>2,3%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	CHAMPIGNEULLES				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	8,1960 € /an	8,20 €	8,1960 € /an	8,20 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	0,5858 € /m3	70,30 €	0,5858 € /m3	70,30 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0659 € /m3	7,91 €	0,0659 € /m3	7,91 €	0,0%
Total Eau		<b>86,40 €</b>		<b>86,40 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,1831 € /m3	141,97 €	1,1831 € /m3	141,97 €	0,0%
Total Assainissement		<b>141,97 €</b>		<b>141,97 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	24,06 €	5,5 ou 10 %	24,06 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>94,02 €</b>		<b>94,02 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>322,39 €</b>		<b>322,39 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>2,69 €</b>		<b>2,69 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>1,13 €</b>		<b>1,13 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>1,56 €</b>		<b>1,56 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	CUSTINES				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,5300 € /m3	63,60 €	0,5300 € /m3	63,60 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	21,2400 € /an	21,24 €	20,2700 € /an	20,27 €	-4,6%
DELEGATAIRE / Consommation	0,9674 € /m3	116,09 €	0,9233 € /m3	110,80 €	-4,6%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0800 € /m3	9,60 €	0,1050 € /m3	12,60 €	31,3%
Total Eau		<b>210,53 €</b>		<b>207,27 €</b>	<b>-1,5%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	2,0000 € /an	2,00 €	2,0000 € /an	2,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,2100 € /m3	25,20 €	0,2100 € /m3	25,20 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service					
DELEGATAIRE / Redevance assainissement	0,8265 € /m3	99,18 €	0,8541 € /m3	102,49 €	3,3%
Total Assainissement		<b>126,38 €</b>		<b>129,69 €</b>	<b>2,6%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	29,32 €	5,5 ou 10 %	29,47 €	0,5%
Total Organismes publics & TVA		<b>99,28 €</b>		<b>99,43 €</b>	<b>0,2%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>436,19 €</b>		<b>436,39 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>3,63 €</b>		<b>3,64 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>2,22 €</b>		<b>2,19 €</b>	<b>-1,3%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>1,41 €</b>		<b>1,45 €</b>	<b>2,1%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	FAULX				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	9,4600 € /an	9,46 €	9,4600 € /an	9,46 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	0,9084 € /m3	109,01 €	0,9084 € /m3	109,01 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0659 € /m3	7,91 €	0,0659 € /m3	7,91 €	0,0%
Total Eau		<b>126,38 €</b>		<b>126,38 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 € /an	20,00 €	20,0000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,7000 € /m3	204,00 €	1,7000 € /m3	204,00 €	0,0%
Total Assainissement		<b>224,00 €</b>		<b>224,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	34,46 €	5,5 ou 10 %	34,46 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>104,42 €</b>		<b>104,42 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>454,79 €</b>		<b>454,79 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>3,79 €</b>		<b>3,79 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>1,48 €</b>		<b>1,48 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,31 €</b>		<b>2,31 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	FROUARD				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	1,1000 €/m3	132,00 €	1,1000 €/m3	132,00 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	41,5800 €/an	41,58 €	42,8800 €/an	42,88 €	3,1%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0397 €/m3	124,76 €	1,0722 €/m3	128,66 €	3,1%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0749 €/m3	8,99 €	0,0759 €/m3	9,11 €	1,3%
Total Eau		<b>307,33 €</b>		<b>312,65 €</b>	<b>1,7%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,9800 €/m3	237,60 €	1,9800 €/m3	237,60 €	0,0%
Total Assainissement		<b>237,60 €</b>		<b>237,60 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	45,77 €	5,5 ou 10 %	46,06 €	0,6%
Total Organismes publics & TVA		<b>115,73 €</b>		<b>116,02 €</b>	<b>0,3%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>660,66 €</b>		<b>666,27 €</b>	<b>0,8%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>5,51 €</b>		<b>5,55 €</b>	<b>0,8%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>3,07 €</b>		<b>3,12 €</b>	<b>1,5%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,43 €</b>		<b>2,43 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	LAY SAINT CHRISTOPHE				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,7000 €/an	20,70 €	20,7000 €/an	20,70 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	1,8600 €/m3	223,20 €	1,8600 €/m3	223,20 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	53,8300 €/an	53,83 €	55,9600 €/an	55,96 €	4,0%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0074 €/m3	120,89 €	1,0646 €/m3	127,75 €	5,7%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0420 €/m3	5,04 €	0,0440 €/m3	5,28 €	4,8%
Total Eau		<b>423,66 €</b>		<b>432,89 €</b>	<b>2,2%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	27,4000 €/an	27,40 €	27,4000 €/an	27,40 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,1000 €/m3	132,00 €	1,1000 €/m3	132,00 €	0,0%
Total Assainissement		<b>159,40 €</b>		<b>159,40 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	44,35 €	5,5 ou 10 %	44,86 €	1,1%
Total Organismes publics & TVA		<b>114,31 €</b>		<b>114,82 €</b>	<b>0,4%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>697,37 €</b>		<b>707,11 €</b>	<b>1,4%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>5,81 €</b>		<b>5,89 €</b>	<b>1,4%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>4,09 €</b>		<b>4,18 €</b>	<b>2,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>1,72 €</b>		<b>1,72 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €)		LIVERDUN			
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2021/2022
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	27,0600 € /an	27,06 €	27,0600 € /an	27,06 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation <1500 m3	1,0700 € /m3	128,40 €	1,0700 € /m3	128,40 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1189 € /m3	14,27 €	0,1189 € /m3	14,27 €	0,0%
Total Eau		<b>169,73 €</b>		<b>169,73 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement <1500 m3	2,347 € /m3	281,64 €	2,347 € /m3	281,64 €	0,0%
Total Assainissement		<b>281,64 €</b>		<b>281,64 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	42,61 €	5,5 ou 10 %	42,61 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>112,57 €</b>		<b>112,57 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>563,93 €</b>		<b>563,93 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>4,70 €</b>		<b>4,70 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>1,86 €</b>		<b>1,86 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,84 €</b>		<b>2,84 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €)		MALLELOY			
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	34,9900 € /an	34,99 €	34,9900 € /an	34,99 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	1,4490 € /m3	173,88 €	1,4490 € /m3	173,88 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0659 € /m3	7,91 €	0,0659 € /m3	7,91 €	0,0%
Total Eau		<b>216,78 €</b>		<b>216,78 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,000 € /an	20,00 €	20,000 € /an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,700 € /m3	204,00 €	1,700 € /m3	204,00 €	0,0%
Total Assainissement		<b>224,00 €</b>		<b>224,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	39,43 €	5,5 ou 10 %	39,43 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>109,39 €</b>		<b>109,39 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>550,17 €</b>		<b>550,17 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>4,58 €</b>		<b>4,58 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>2,28 €</b>		<b>2,28 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,31 €</b>		<b>2,31 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MARBACHE				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,3200 € /m3	38,40 €	0,3200 € /m3	38,40 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	50,6600 € /an	50,66 €	52,3600 € /an	52,36 €	3,4%
DELEGATAIRE / Consommation	0,9512 € /m3	114,14 €	0,9844 € /m3	118,13 €	3,5%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0704 € /m3	8,45 €	0,0701 € /m3	8,41 €	-0,4%
Total Eau		<b>211,65 €</b>		<b>217,30 €</b>	<b>2,7%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 € /an	30,00 €	30,0000 € /an	30,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,8000 € /m3	216,00 €	1,8000 € /m3	216,00 €	0,0%
Total Assainissement		<b>246,00 €</b>		<b>246,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	41,35 €	5,5 ou 10 %	41,66 €	0,8%
Total Organismes publics & TVA		<b>111,31 €</b>		<b>111,62 €</b>	<b>0,3%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>568,96 €</b>		<b>574,92 €</b>	<b>1,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>4,74 €</b>		<b>4,79 €</b>	<b>1,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>2,23 €</b>		<b>2,28 €</b>	<b>2,2%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,51 €</b>		<b>2,51 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MILLERY				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2021/2022
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	15,0000 € /an	15,00 €	15,0000 € /an	15,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	1,2500 € /m3	150,00 €	1,2500 € /m3	150,00 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0889 € /m3	10,67 €	0,0889 € /m3	10,67 €	0,0%
Total Eau		<b>175,67 €</b>		<b>175,67 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	11,97 €	5,5 ou 10 %	11,97 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>53,97 €</b>		<b>53,97 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>229,64 €</b>		<b>229,64 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>1,91 €</b>		<b>1,91 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MONTENOY				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2021/2022
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	22,0000 € /an	22,00 €	22,0000 € /an	22,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	0,6500 € /m3	78,00 €	0,6500 € /m3	78,00 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1000 € /m3	12,00 €	0,1000 € /m3	12,00 €	0,0%
Total Eau		<b>112,00 €</b>		<b>112,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	4,000 € /an	4,00 €	4,000 € /an	4,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,850 € /m3	102,00 €	0,850 € /m3	102,00 €	0,0%
Total Assainissement		<b>106,00 €</b>		<b>106,00 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	21,87 €	5,5 ou 10 %	21,87 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>91,83 €</b>		<b>91,83 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>309,83 €</b>		<b>309,83 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>2,58 €</b>		<b>2,58 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>1,35 €</b>		<b>1,35 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>1,23 €</b>		<b>1,23 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	POMPEY				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,7144 € /m3	85,73 €	0,7144 € /m3	85,73 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	33,8500 € /an	33,85 €	36,0500 € /an	36,05 €	6,5%
DELEGATAIRE / Consommation	0,8790 € /m3	105,48 €	0,9360 € /m3	112,32 €	6,5%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0615 € /m3	7,38 €	0,0595 € /m3	7,14 €	-3,3%
Total Eau		<b>232,44 €</b>		<b>241,24 €</b>	<b>3,8%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,6300 € /m3	195,60 €	1,6300 € /m3	195,60 €	0,0%
Total Assainissement		<b>195,60 €</b>		<b>195,60 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	37,45 €	5,5 ou 10 %	37,93 €	1,3%
Total Organismes publics & TVA		<b>107,41 €</b>		<b>107,89 €</b>	<b>0,5%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>535,45 €</b>		<b>544,73 €</b>	<b>1,7%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>4,46 €</b>		<b>4,54 €</b>	<b>1,7%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>2,41 €</b>		<b>2,49 €</b>	<b>3,2%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,05 €</b>		<b>2,05 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	SAIZERAIS				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2021/2022
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	33,0000 € /an	33,00 €	33,0000 € /an	33,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	1,2710 € /m3	152,52 €	1,2710 € /m3	152,52 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1189 € /m3	14,27 €	0,1189 € /m3	14,27 €	0,0%
Total Eau		<b>199,79 €</b>		<b>199,79 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,181 € /m3	141,72 €	1,181 € /m3	141,72 €	0,0%
Total Assainissement		<b>141,72 €</b>		<b>141,72 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	30,27 €	5,5 ou 10 %	30,27 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>100,23 €</b>		<b>100,23 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>441,73 €</b>		<b>441,73 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>3,68 €</b>		<b>3,68 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>2,13 €</b>		<b>2,13 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>1,56 €</b>		<b>1,56 €</b>	<b>0,0%</b>

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PARC D'ACTIVITES				
	PU au 01/01/2021	Montant au 01/01/2021	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	Variation 2022/2021
<b>EAU POTABLE</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	52,0000 € /an	52,00 €	52,0000 € /an	52,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	0,9600 € /m3	115,20 €	0,9600 € /m3	115,20 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0723 € /m3	8,68 €	0,0723 € /m3	8,68 €	0,0%
Total Eau		<b>175,88 €</b>		<b>175,88 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,6300 € /m3	195,60 €	1,6300 € /m3	195,60 €	0,0%
Total Assainissement		<b>195,60 €</b>		<b>195,60 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS &amp; TVA</b>					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	34,34 €	5,5 ou 10 %	34,34 €	0,0%
Total Organismes publics & TVA		<b>104,30 €</b>		<b>104,30 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>		<b>475,78 €</b>		<b>475,78 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME</b>		<b>3,96 €</b>		<b>3,96 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)</b>		<b>1,92 €</b>		<b>1,92 €</b>	<b>0,0%</b>
<b>SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)</b>		<b>2,05 €</b>		<b>2,05 €</b>	<b>0,0%</b>



## **ANNEXE 3. FICHES DE SYNTHÈSE COMMUNALE**

---

# BOUXIERES AUX DAMES

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



213 077 m3 prélevés



30 239 m3 importés  
depuis l'OBRION



211 002 m3 produits



167 074 m3 de  
consommations  
comptabilisées



4 159 hab. desservis  
1 684 abonnés



72.2% de rendement



2.28 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériol.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 77.5%



26.729 km de réseau  
hors branchements et  
adduction  
P103.2B = 88 points



42 fuites réparées

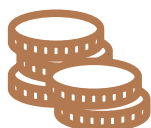
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



4 159 hab. desservis  
1 678 abonnés  
Taux desserte = 100%



162 708 m3 facturés



2.10 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
18.544 km unitaires  
4.250 km séparatifs  
P202.2B = 30 points



Conformité :  
100% collecte  
0% équipements STEU  
0% performance STEU



0t de boues évacuées

# CHAMPIGNEULLES

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



1 214 974 m3 prélevés



26 965 m3 importés  
depuis l'OBRION et la  
MGN



1 214 974 m3 produits



1 015 217 m3 de  
consommations  
comptabilisées



6 671 hab. desservis  
2 392 abonnés



82.1% de rendement



1.13 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériologique.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 80.0%



49.952 km de réseau  
hors branchements et  
adduction  
P103.2B = 72 points



36 fuites réparées

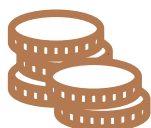
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



6 657 hab. desservis  
2 301 abonnés  
Taux desserte = 97.3%



302 255 m3 facturés



1.56 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
29.241 km unitaires  
12.254 km séparatifs  
P202.2B = 28 points



Conformité de la collecte  
non évaluée



Non concerné car EU  
traitées à Maxéville  
(MGN)

# CUSTINES

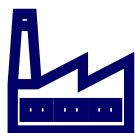
## CHIFFRES CLE 2022 EAU



159 987 m3 prélevés



30 148 m3 importés depuis l'OBRION  
11 591 m3 exportés vers MILLERY (ZA Sablons)



159 987 m3 produits



127 247 m3 de consommations comptabilisées



3 082 hab. desservis  
1 328 abonnés



74.6% de rendement



2.19 € TTC / m3 consommé



Conformité  
100% bactériologique  
100% physico-chimique  
P108.3 = 76.8%



22.541 km de réseau hors branchements et adduction  
P103.2B = 38 points



13 fuites réparées

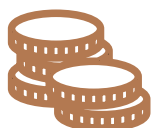
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



3 082 hab. desservis  
1 289 abonnés  
Taux desserte = 97.5%



125 027 m3 facturés



1.45 € TTC / m3 consommé



Réseaux :  
3.650 km unitaires  
13.530 km séparatifs  
P202.2B = 15 points



Conformité :  
100% collecte  
0% équipements STEU  
0% performance STEU



29.10t de boues évacuées  
100% Compostage - Conforme

# FAULX

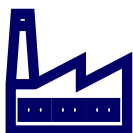
## CHIFFRES CLE 2022 EAU



71 155 m3 prélevés



2 298 m3 importés  
depuis l'OBRION



71 155 m3 produits



57 255 m3 de  
consommations  
comptabilisées



1 367 hab. desservis  
500 abonnés



78.0% de rendement



1.48 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériolo.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 79.4%



7.961 km de réseau hors  
branchements et  
adduction  
P103.2B = 80 points



2 fuites réparées

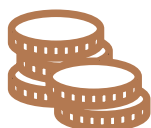
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



1 294 hab. desservis  
492 abonnés  
Taux desserte = 98.4%



45 880 m3 facturés



2.31 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
5.611 km unitaires  
4.620 km séparatifs  
P202.2B = 30 points



Conformité :  
100% collecte  
100% équipements STEU  
100% performance STEU



0t de boues évacuées

# FROUARD

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



449 822 m3 prélevés



16 348 m3 importés depuis l'OBRION  
10 315 m3 vers LIVERDUN & Parc d'activités



446 550 m3 produits



298 679 m3 de consommations comptabilisées



6 584 hab. desservis  
2 287 abonnés



70.4% de rendement



3.12 € TTC / m3 consommé



Conformité  
100% bactériologique.  
92.9% physico-chimique  
P108.3 = 79.3%



42.293 km de réseau hors branchements et adduction  
P103.2B = 86 points



59 fuites réparées

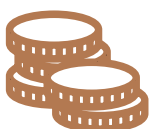
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



6 533 hab. desservis  
2 238 abonnés  
Taux desserte = 98.3%



301 162 m3 facturés



2.43 € TTC / m3 consommé



Réseaux :  
23.590 km unitaires  
14.095 km séparatifs  
P202.2B = 29 points



Conformité de la collecte non évaluée



Non concerné

# LAY SAINT CHRISTOPHE

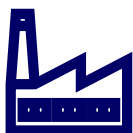
## CHIFFRES CLE 2022 EAU



0 m3 prélevés



203 961 m3 importés  
depuis la CCSGC



0 m3 produits



112 057 m3 de  
consommations  
comptabilisées



2 400 hab. desservis  
1 016 abonnés



58.7% de rendement



4.18 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériolo.  
4% physico-chimique  
P108.3 = 60%



21.939 km de réseau  
hors branchements et  
adduction  
P103.2B = 92 points



28 fuites réparées

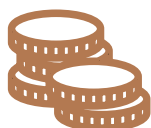
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



2 400 hab. desservis  
986 abonnés  
Taux desserte = 98.2%



108 034 m3 facturés



1.72 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
9.232 km unitaires  
14.407 km séparatifs  
P202.2B = 30 points



Conformité de la collecte  
non évaluée



Non concerné

# LIVERDUN

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



611 765 m3 prélevés



3 501 m3 importés  
depuis FROUARD  
105 833 m3 vers  
SAIZERAIS



611 765 m3 produits



236 888 m3 de  
consommations  
comptabilisées



5 863 hab. desservis  
2 494 abonnés



56.1% de rendement



1.86 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériolo.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 80%



43.676 km de réseau  
hors branchements et  
adduction  
P103.2B = 80 points



32 fuites réparées

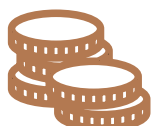
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



5 858 hab. desservis  
2 406 abonnés  
Taux desserte = 97.7%



228 758 m3 facturés



2.84 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
13.274 km unitaires  
23.213 km séparatifs  
P202.2B = 27 points



Conformité :  
100% collecte  
100% équipements STEU  
0% performance STEU



32.84t de boues  
évacuées  
100% Compostage -  
Conforme



# MALLELOY

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



46 431 m3 prélevés



7 010 m3 importés  
depuis OBRION



46 431 m3 produits



40 213 m3 de  
consommations  
comptabilisées



980 hab. desservis  
438 abonnés



75.7% de rendement



2.28 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériolo.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 77.4%



6.999 km de réseau hors  
branchements et  
adduction  
P103.2B = 80 points



5 fuites réparées

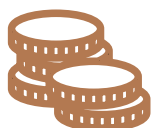
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



963 hab. desservis  
437 abonnés  
Taux desserte = 99.8%



41 426 m3 facturés



2.31 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
2.642 km unitaires  
2.788 km séparatifs  
P202.2B = 30 points



Cf. FAULX



Cf. FAULX

# MARBACHE

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



89 167 m3 prélevés



830 m3 importés depuis l'OBRION



87 646 m3 produits



65 586 m3 de consommations comptabilisées



1 682 hab. desservis  
743 abonnés



81.5% de rendement



2.28 € TTC / m3 consommé



Conformité  
100% bactériologique.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 79.8%



19.854 km de réseau hors branchements et adduction  
P103.2B = 30 points



6 fuites réparées

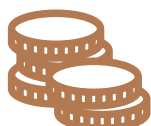
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



1 682 hab. desservis  
715 abonnés  
Taux desserte = 97.5%



62 160 m3 facturés



2.51 € TTC / m3 consommé



Réseaux :  
11.593 km unitaires  
4.690 km séparatifs  
P202.2B = 30 points



Conformité :  
Collecte non évaluée  
100% équipements STEU  
100% performance STEU



0t de boues évacuées

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



20 875 m3 prélevés



24 170 m3 importés  
depuis l'OBRION &  
CUSTINES



20 875 m3 produits



39 170 m3 de  
consommations  
comptabilisées



617 hab. desservis  
311 abonnés



87.0% de rendement



1.91 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériologique.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 74.4%



6.021 km de réseau hors  
branchements et  
adduction  
P103.2B = 80 points



11 fuites réparées

# MONTENOY

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



18 830 m3 prélevés



0 m3 importés depuis l'OBRION



18 830 m3 produits



17 218 m3 de consommations comptabilisées



409 hab. desservis  
167 abonnés



91.4% de rendement



1.35 € TTC / m3 consommé



Conformité  
96% bactériologique  
100% physico-chimique  
P108.3 = 80%



3.042 km de réseau hors branchements et adduction  
P103.2B = 80 points



3 fuites réparées

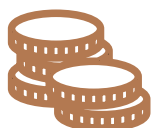
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



368 hab. desservis  
136 abonnés  
Taux desserte = 81.4%



14 699 m3 facturés



1.23 € TTC / m3 consommé



Réseaux :  
3.816 km unitaires  
0.112 km séparatifs  
P202.2B = 29 points



Non concerné



Non concerné

# POMPEY

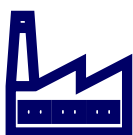
## CHIFFRES CLE 2022 EAU



499 399 m3 prélevés



2 m3 importés depuis l'OBRION  
197 753 m3 vers le parc d'activités



484 279 m3 produits



230 264 m3 de consommations comptabilisées



4 870 hab. desservis  
1 676 abonnés



89.6% de rendement



2.49 € TTC / m3 consommé



Conformité  
100% bactériologique.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 60.0%



25.065 km de réseau hors branchements et adduction  
P103.2B = 85 points



20 fuites réparées

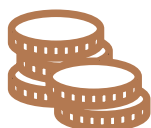
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



4 832 hab. desservis  
1 667 abonnés  
Taux desserte = 100%



230 976 m3 facturés



2.05 € TTC / m3 consommé



Réseaux :  
19.483 km unitaires  
4.090 km séparatifs  
P202.2B = 28 points



Conformité de la collecte non évaluée



Non concerné

# SAIZERAIS

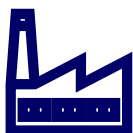
## CHIFFRES CLE 2022 EAU



0 m3 prélevés



105 833 m3 importés  
depuis LIVERDUN



0 m3 produits



70 932 m3 de  
consommations  
comptabilisées



1 473 hab. desservis  
627 abonnés



67.5% de rendement



2.13 € TTC / m3  
consommé



Conformité  
100% bactériolo.  
100% physico-chimique  
P108.3 = 80%



13.160 km de réseau  
hors branchements et  
adduction  
P103.2B = 80 points



14 fuites réparées

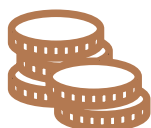
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



1 473 hab. desservis  
611 abonnés  
Taux desserte = 97.4%



57 823 m3 facturés



1.56 € TTC / m3  
consommé



Réseaux :  
9.727 km unitaires  
1.774 km séparatifs  
P202.2B = 28 points



Conformité :  
100% collecte  
100% équipements STEU  
100% performance STEU



0t de boues évacuées

# PARC D'ACTIVITES

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



0 m3 prélevés



220 390 m3 importés depuis POMPEY, FROUARD & l'OBRION  
0 m3 exportés vers POMPEY



0 m3 produits



220 334 m3 de consommations comptabilisées



83 abonnés



99.9% de rendement



1.92 € TTC / m3 consommé



Conformité  
Cf. POMPEY  
P108.3 = 60.0%



9.027 km de réseau hors branchements et adduction  
P103.2B = 83 points



0 fuite réparée

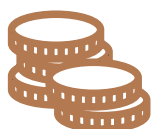
## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



77 abonnés  
Taux desserte = 93.9%



187 326 m3 facturés



2.05 € TTC / m3 consommé



Réseaux :  
0.068 km unitaires  
1.144 km séparatifs  
P202.2B = 15 points



Conformité<sup>1</sup> :  
100% collecte  
100% équipements STEU  
Performance non évaluée



2t de boues évacuées en centre technique d'enfouissement

<sup>1</sup> Conformité évaluée uniquement pour le système d'assainissement de la STEU de Pré A Varois

# FEEDER OBRION-MOSELLE

---

## CHIFFRES CLE 2022 EAU



190 941 m3 prélevés



145 107 m3 exportés  
vers communes CCBP et  
22 614 m3 vers SME  
Seille et Moselle



168 327 m3 produits



Conformité  
100% bactériolo.  
100% physico  
P108.3 = 60%



87.3% de rendement



21.782 km de réseau  
hors branchements et  
adduction  
P103.2B = 85 points



1 fuite réparée

# COLLECTEUR INTERCOMMUNAL

---

## CHIFFRES CLE 2022 ASSAINISSEMENT



Conformité :  
Collecte non évaluée



Réseaux :  
0 km unitaires  
8.169 km séparatifs  
P202.2B = 81 points



## **ANNEXE 4. INFORMATION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

---



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

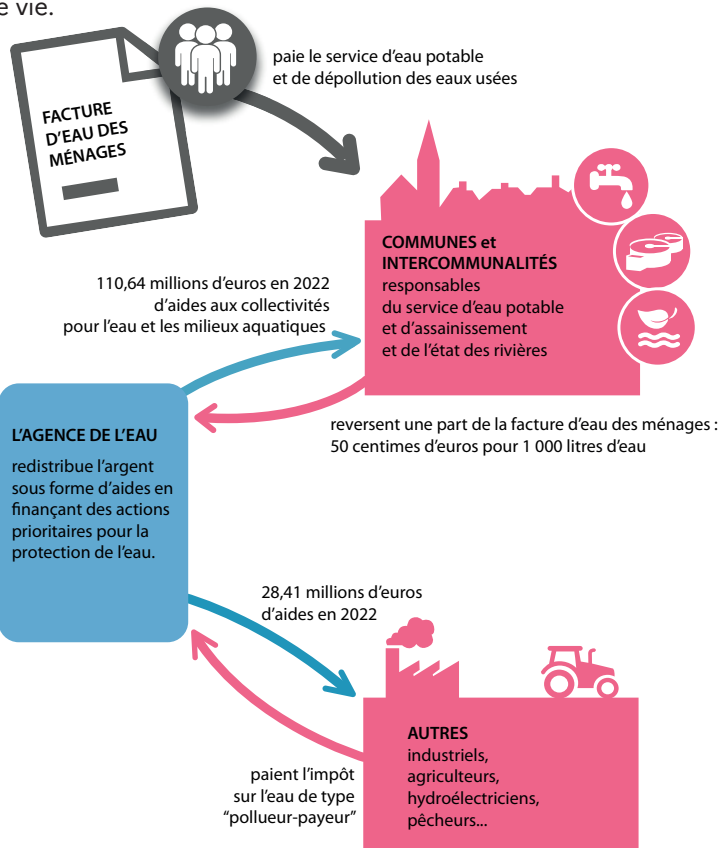
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



**0,06 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**4,73 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**74,50 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**4,77 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



**0,40 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



**0,15 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**5,25 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**1,69 €** de redevance cynégétique payé par les chasseurs



**8,44 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



**5,53 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**41,10 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



**9,21 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



**21,46 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



**16,23 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



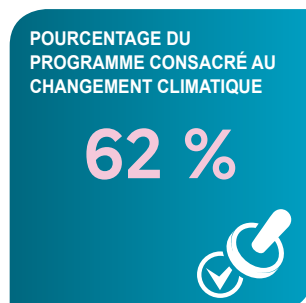
**6,46 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)





## ZONE DE DISTRIBUTION : BOUXIERES AUX DAMES

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 14 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE N°1, SOURCE N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 4079 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VÉOLIA EAU - CGE - POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **1,83 mg/L**  
Valeur maxi : **2,2 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Nombre de mesures : **191**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **39,7 °f**  
Valeur maxi : **40 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPIGNEULLES

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 17 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 6874 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **8,3 mg/L**  
Valeur maxi : **18 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Nombre de mesures : **382**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **29,1 °f**  
Valeur maxi : **33 °f**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPIGNEULLES - LES BARAQUES

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 764 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 289 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU MOSELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 15 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VEOLIA EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2018, 2019, 2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **73**  
Valeur moyenne : **4,04 mg/L**  
Valeur maxi : **6,9 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**  
Nombre de mesures : **2,288**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,039 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**  
Valeur moyenne : **14,5 °f**  
Valeur maxi : **19,7 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 02/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





## ZONE DE DISTRIBUTION : CUSTINES RESEAU FRANCHE LIMONT

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE INF C - FRANCHE LIMONT, CAPTAGE MOY B - FRANCHE LIMONT, CAPTAGE SUP A - FRANCHE LIMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 736 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.A.U.R. - LUDRES - ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **9,3 mg/L**  
Valeur maxi : **12 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Nombre de mesures : **189**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **22,2 °f**  
Valeur maxi : **23,5 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CUSTINES - RESEAU OUEST - ZI

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 54 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.A.U.R. - LUDRES - ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2020, 2021, 2022

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 9,37 mg/L

Valeur maxi : 21 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de mesures : 380

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 microgramme/L

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 24,9 °f

Valeur maxi : 33,4 °f

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CUSTINES - RESEAU RECHANOIS

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DE SAINTE GOÛLE, CAPTAGE DU BOIS DU FOUR, CAPTAGE DU BOIS DU NOTAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2101 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.A.U.R. - LUDRES - ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **9,43 mg/L**  
Valeur maxi : **21 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Nombre de mesures : **191**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **27,6 °f**  
Valeur maxi : **33,4 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FAULX

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 0 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « C.C. BASSIN DE POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **18,4 mg/L**  
Valeur maxi : **23 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Nombre de mesures : **191**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **30,3 °f**  
Valeur maxi : **32,6 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : FROUARD (CENTRE VILLE ET EST)

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 275 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE BELLEFONTAINE (FROUARD). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 5052 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VÉOLIA EAU - CGE - POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **15 mg/L**  
Valeur maxi : **19 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Nombre de mesures : **382**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,005 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **30,1 °f**  
Valeur maxi : **33,1 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : FROUARD (OUEST)

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : Puits RANNEY-LA DUCHESSE, SOURCE HARDILLON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1635 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « VÉOLIA EAU - CGE - POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **3,47 mg/L**  
Valeur maxi : **3,6 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Nombre de mesures : **191**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **28,9 °f**  
Valeur maxi : **29,4 °f**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : LAY-SAINT-CHRISTOPHE

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 16 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 281 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DU GRAND COURONNE, PRISE D'EAU MOSELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 2520 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.A.U.R. - LUDRES - ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **1,24 mg/L**

Valeur maxi : **1,6 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Nombre de mesures : **380**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### ARSENIC

**A**

Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **15**

Valeur moyenne : **7,67 microgramme/L**

Valeur maxi : **9 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **18,1 °f**

Valeur maxi : **19,1 °f**

#### FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **12**

Valeur moyenne : **19,3 microgramme/L**

Valeur maxi : **80 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : LIVERDUN-SAIZERAIS

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 20 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 273 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIS RANNEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 7442 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « C.C. BASSIN DE POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **12,2 mg/L**  
Valeur maxi : **15 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Nombre de mesures : **384**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **29,3 °f**  
Valeur maxi : **30,9 °f**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





## ZONE DE DISTRIBUTION : MALLELOY

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 9 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE LA CROCHATTE (S2), SOURCE DE LA CROCHATTE (S3), SOURCE DE LA GOULOTTE (S1). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 980 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « C.C. BASSIN DE POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **26**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **3,25 mg/L**

Valeur maxi : **3,3 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Nombre de mesures : **189**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **21 °f**

Valeur maxi : **21,8 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : MARBACHE

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 271 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **CAPTAGE DE CHEVREUSE**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1766 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « **VEOLIA EAU - CGE - POMPEY** ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « **C.C. BASSIN DE POMPEY** »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **27**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **1,75 mg/L**

Valeur maxi : **1,8 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Nombre de mesures : **189**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **35,3 °f**

Valeur maxi : **36,2 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : MILLERY

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 43 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DE FARIFONTAINE**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 630 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « C.C. BASSIN DE POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **22,5 mg/L**

Valeur maxi : **30 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **31,2 °f**

Valeur maxi : **37 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : RÉSEAU MONTENOY

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 29 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE LONGUES RAIES, SOURCE SARICOLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 393 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « C.C. BASSIN DE POMPEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**

Conformité : **96 %**

Valeur maxi : **1 n/100 ml**

Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**

Valeur moyenne : **11,2 mg/L**

Valeur maxi : **16 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Nombre de mesures : **158**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Année prise en compte : **2020**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**

Valeur moyenne : **19,7 °f**

Valeur maxi : **20 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BASSIN DE POMPEY

### Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 21 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 276 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente 105 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.A.U.R. - LUDRES - ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « C.C. BASSIN DE POMPEY »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2020, 2021, 2022**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **4,73 mg/L**  
Valeur maxi : **6,2 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Nombre de mesures : **380**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0,023 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **23,4 °f**  
Valeur maxi : **25,5 °f**

#### FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **29,2 microgramme/L**  
Valeur maxi : **119 microgramme/L**

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.